

## **VALE DOS VINHEDOS ET LE DEVELOPEMENT DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES AU BRÉSIL**

Jorge TONIETTO

Docteur, Chercheur EMBRAPA - Centre National de Recherche de la Vigne et du Vin, Bento Gonçalves, Brésil  
; Téléphone : 55-54-3455.8000 ; e-mail : tonietto@cnpuv.embrapa.br

### **1. LE CHEMIN DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES DES VINS AU BRÉSIL**

#### **1.1. Les Périodes Evolutives du Vin au Brésil**

La vigne a été introduite au Brésil durant le XVI<sup>e</sup> siècle (Souza et al., 1996). Cependant, la vitiviniculture qui est devenue la plus importante au niveau socio-économique au Brésil, s'est développée avec la colonisation d'origine italienne, établie après la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la région de la Serra Gaúcha, état du Rio Grande do Sul – région sud du pays. Cette région, historiquement, représente plus de 90% de la production de l'industrie vitivinicole du pays. Ainsi, sert-elle de référence au niveau de la production et développement du marché du vin brésilien.

Après avoir passé par trois périodes évolutives (“1<sup>ère</sup> Génération” – “vins de vignes américaines” ; “2<sup>ème</sup> Génération” – “diversification de vins avec des hybrides et des viniferas” ; “3<sup>ème</sup> Génération” – “vins de cépage”), le Brésil vient de rentrer dans la “4<sup>ème</sup> Période Evolutive” (Tonietto & Mello, 2001), qui correspond à la production des vins de qualité avec l’affirmation de l’identité régionale et l’implantation des Indications Géographiques – IG (Figure 1). Il faut souligner que le volet vitiviniculture durable commence également à devenir important aujourd’hui.

#### **1.2. La Caractérisation de l’Effet Terroir sur les Vins Brésiliens et le Début de la Politique des IG**

Au début des années 1980, nos projets au Centre National de Recherche de la Vigne et du Vin de l’Embrapa, furent centrés dans le domaine du zonage vitivinicole. L’objectif des projets était orienté vers l’amélioration de la qualité des vins au Brésil par la voie des nouvelles zones de production. À l’époque, on a centré l’effort sur l’évaluation du potentiel vitivinicole de nouvelles régions dans l’état du Rio Grande do Sul. On cherchait, avec l’expérimentation viticole et œnologique, à identifier la meilleure région pour les vins de

qualité. Les résultats ont confirmé que la région traditionnelle - la Serra Gaúcha, produisait des vins de qualité, mais ont également identifié la région de la "Campanha" et la région de la "Serra do Sudeste" comme aptes à la production des vins de qualité. En plus, l'étude a mis en évidence que chaque région était unique, avec des vins originels et typiques en fonction de ses spécificités du climat et du sol (Tonietto & Carbonneau, 1999). En fait, la recherche venait de démontrer l'effet terroir sur les vins des régions du Rio Grande do Sul.

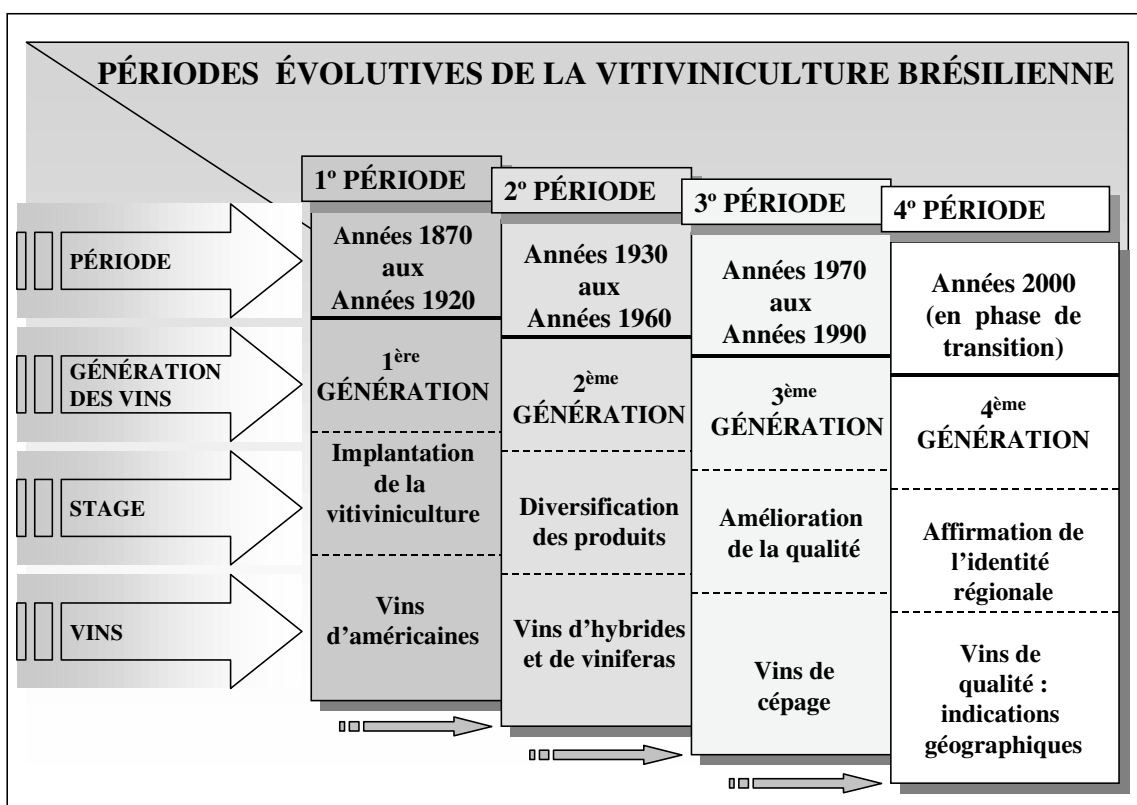


Figure 1. Périodes évolutives de la production vitivinicole brésilienne, centrée historiquement dans la région de la "Serra Gaúcha", dans l'état du Rio Grande do Sul : quatre générations de vins au Brésil jusqu'aux IG.

Ces constatations nous ont amené à proposer le concept des indications géographiques pour valoriser la différenciation des vins en fonction de son origine et terroir. Ainsi, au début des années 1990 nous avons publié l'article intitulé "Le concept d'Appellation d'Origine : une option pour le développement du secteur vitivinicole brésilien" (Tonietto, 1993). L'opportunité du développement d'une IG a été discutée avec les producteurs. L'idée initiale de l'Embrapa était de développer une IG pour l'ensemble géographique de la région traditionnelle de la Serra Gaúcha. Mais la proposition n'a pas

évolué. Par contre, en 1995, quelques producteurs d'une sous-région de la Serra Gaúcha, dans la zone actuelle de la *Vale dos Vinhedos*, ce sont intéressé par cette idée et ont consolidé l'IG.

### **1.3. La Propriété Industriel pour les IG du Brésil**

La Loi de Propriété Industrielle (LPI) du Brésil - numéro 9.279 (Brasil, 1996), a ouvert la possibilité d'une reconnaissance et d'une protection juridique des indications géographiques au niveau national. Selon cette loi, les indications géographiques au Brésil peuvent être classées comme "Indicação de Procedência" – IP (on considère IP le nom géographique du pays, ville, région ou lieu de son territoire, devenue connue comme centre d'extraction, production ou fabrication d'un produit déterminé ou de prestation d'un service déterminé) ou comme "Denominação de Origem" – DO (on considère DO le nom géographique du pays, ville, région ou lieu de son territoire, qui désigne un produit ou un service dont les qualités ou caractéristiques sont exclusivement ou essentiellement dues au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et humains). La Résolution numéro 075/2000 de l'*Instituto Nacional de Propriedade Industrial* – INPI (INPI, 2000), du Ministère du Développement, Industrie et Commerce Extérieur - MDIC, précise les conditions pour la reconnaissance des indications géographiques au Brésil.

## **2. VALE DOS VINHEDOS : Première Indication Géographique du Brésil**

La première Indication Géographique du Brésil a été reconnue en 2002 par l'INPI. Elle a été classée, selon la loi brésilienne, comme "Indicação de Procedência". Son nom géographique est *Vale dos Vinhedos* et son titulaire est l'Aprovale (Association des Producteurs des Vins Fins de la Vale dos Vinhedos). L'IP *Vale dos Vinhedos* comprend une aire géographique délimitée de 81,23 km<sup>2</sup> (Figure 2) et protège des produits vitivinicoles comme les vins fins et vins mousseux traditionnels entre autres produits vinicoles.

### **2.1. La Motivation des Producteurs pour une Politique d'Indication Géographique**

La décade de 1990 signale le changement de paradigme dans la production et du marché des vins fins au Brésil. La croissante ouverture commerciale génère une nouvelle situation au niveau du marché interne où les produits importés commencent à être de plus en plus présents sur le marché brésilien, avec des vins de bonne qualité à des prix compétitifs.

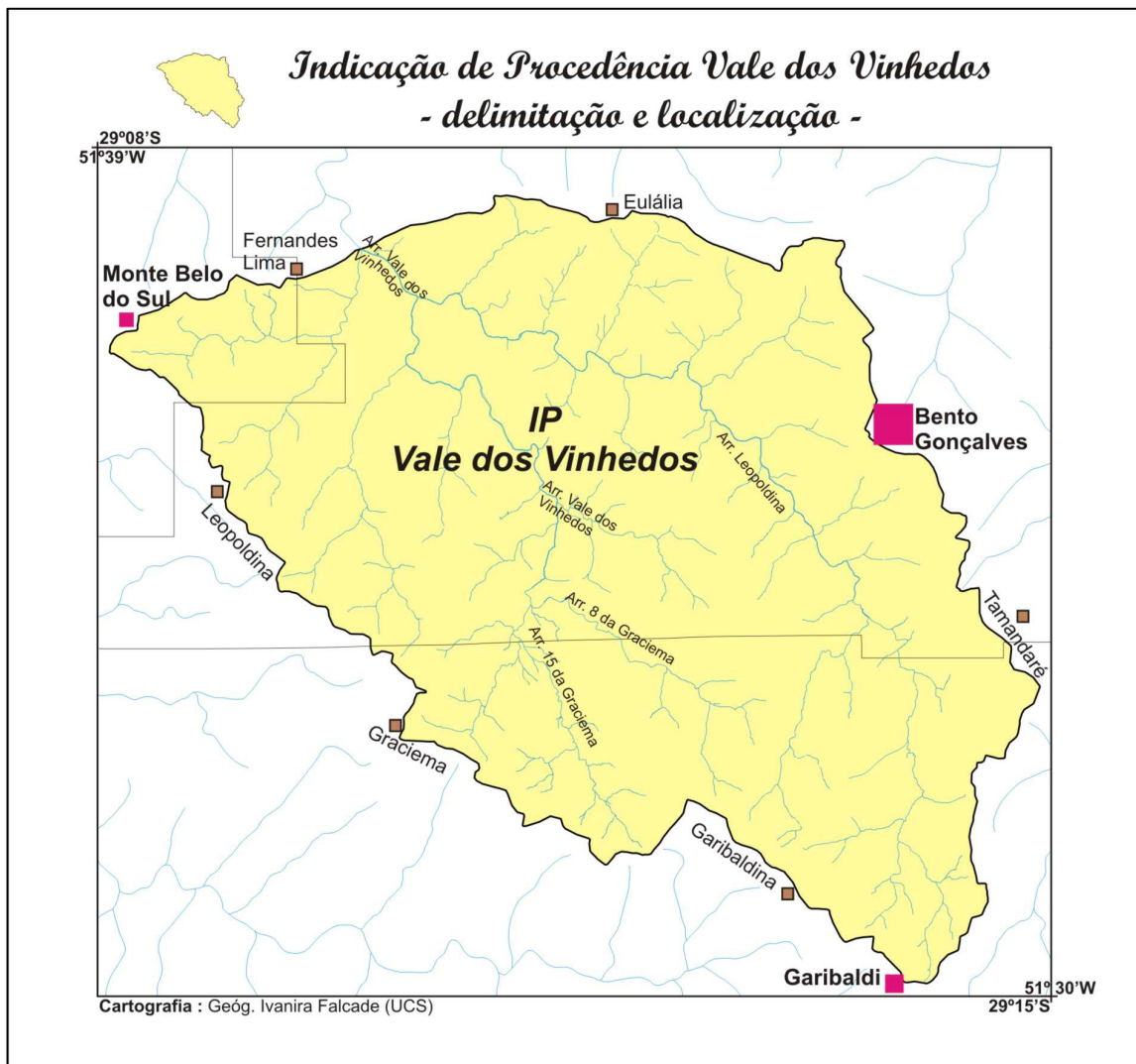


Figure 2. Aire géographique délimitée de l'indication géographique *Vale dos Vinhedos*, Brésil (Falcade et al., 1999).

Cette nouvelle situation et la recommandation de l'Embrapa Uva e Vinho en stimulant le développement des IG des vins sensibilise un petit groupe de producteurs de la région de la *Vale dos Vinhedos*. Les principaux éléments d'identité de ce groupe à l'époque étaient :

- a) Identité culturelle d'origine italienne, comme producteurs viticoles de la région depuis la fin du XIX siècle et, plus récemment, comme des petits producteurs de vins ;
- b) Producteurs viticoles propriétaires sur la base de l'exploitation familiale ;

- c) Désire d'évoluer vers la production des vins de qualité ;
- d) Désire de voir la région reconnue comme productrice de qualité pour les vins élaborés sur place ;
- e) Recherche d'une valeur ajoutée pour ses vins ;
- f) Recherche pour l'établissement des conditions de viabilité, a moyen et long termes, de la compétitivité dans l'activité en tant que producteurs vitivinicoles ;
- g) Valorisation du patrimoine des viticulteurs – terres, vignoble, caves valeurs culturelles ;
- h) Idée de développement d'un projet d'oenotourisme pour la région.

## **2.2. Les Etapes du Développement de l'IG**

Les principales étapes du développement de l'IG *Vale dos Vinhedos*, portées par les producteurs initialement motivés par l'idée de l'IG, sont présentées ci-dessous par ordre chronologique :

- a) Création, en 1995, de l'Aprovale - Association des Producteurs des Vins Fins de la Vale dos Vinhedos, avec les buts principaux de développement d'une indication géographique pour ses vins et de l'oenotourisme local ;
- b) Dans les années suivantes (1995-1999), développement d'une série d'actions envisageant le développement d'une IG, comme : implémentation d'un projet de R&D (Aprovale – Embrapa – UCS), en zonage vitivinicole, afin de caractériser, quantifier, qualifier et délimiter l'aire de l'Indication Géographique, pour la production viticole et ses vins ;
- c) En 1999-2000, définition du Cahier de Charge et du système de contrôle de l'IG *Vale dos Vinhedos* ;
- d) En 2000-2001, implantation du Comité de Contrôle (*Conselho Regulador*) au niveau de l'Aprovale et validation du Cahier des Charge de l'IG : premiers vins de l'IG produits sur le millésime 2001 ;
- e) En 2001, dépôt du dossier complet de demande de reconnaissance de l'IG *Vale dos Vinhedos* à l'INPI ;
- f) En 2002, reconnaissance, par l'INPI de l'IP *Vale dos Vinhedos*, qui introduit des nouvelles formes d'organisation de la production (Tonietto, 2002) : aire délimitée

de production (Figure 2) ; élection des cépages autorisés ; définition d'un ensemble de vins autorisés ; qualité du raisin et qualité chimique des vins plus exigeante par rapport à la législation vitivinicole brésilienne ; évaluation sensorielle obligatoire par un groupe d'experts, sur 100% des vins ; minimum de 85% du raisin-de-cuve produit dans l'aire géographique délimitée ; élaboration, vieillissement et embouteillage du vin dans l'aire délimitée ; Comité de contrôle (*Conselho Regulador*) établi au niveau du syndicat de défense de l'indication géographique (Aprovale).

- g) Lors des années 2002-2006, consolidation de l'IG et développement de l'oenotourisme, avec l'augmentation de la renommée de la région auprès des consommateurs ;
- h) En 2005, implantation d'un projet de recherche, de développement et d'innovation envisageant de qualifier l'IP *Vale dos Vinhedos* comme Appellation d'Origine (DO) ;
- i) En 2007, l'IG *Vale dos Vinhedos* va faire partie, sur la liste 07, des pays tiers avec indication géographique de vins, en accord avec l'article 54 (4) du Conseil de Régulation (EC) n. 1.493/1999 de l'Union Européenne ;
- j) Le millésime 2008, vu les premiers vins élaborés selon le Cahier de Charge de la DO ;
- k) En 2010, dépôt de la demande de reconnaissance de la DO *Vale dos Vinhedos* à l'INPI.

L'ascension de la "Indicação de Procedência *Vale dos Vinhedos*" en "Denominação de Origem" est le résultat d'une quinzaine d'années de développement de ce terroir, surtout dans la période de l'IP *Vale dos Vinhedos*.

Aujourd'hui l'ensemble des produits ont une qualité et des caractéristiques déterminées par les facteurs naturels et par les facteurs humains de ce terroir. Ainsi, les producteurs viennent de demander sa reconnaissance de la région comme Appellation d'Origine pour ses vins, avec un nouveau Cahier de Charge plus restrictif, qui assure la qualité, l'originalité et la typicité des produits DO.

### 2.3. Les Défis du Développement de l'IG Vale dos Vinhedos

Le succès du développement de l'IG *Vale dos Vinhedos* correspond à l'effort et détermination des producteurs organisés au tour de l'Aprovale.

Selon notre avis, les principales difficultés de cette trajectoire ont été :

- a) La sensibilisation des producteurs de la valeur de l'instrument IG comme politique pour le développement de la production et de la protection des produits vitivinicoles ;
- b) L'assimilation, par les producteurs, des concepts et valeurs des IG dans un pays sans tradition dans cette thématique ;
- c) La nécessité de changements structuraux au niveau de la production (viticole et oenologique) et au niveau de la gestion (décisions collectives au niveau de l'Aprovale) pour adapter une production qui n'était pas historiquement structuré pour valoriser les produits d'origine ;
- d) Le concept d'IG peut ou pas connu de la part du consommateur brésilien.

D'autre part, nous trouvons des avantages à la trajectoire de l'IG *Vale dos Vinhedos*, sur les points suivants :

- a) La détermination des producteurs de travailler pour la reconnaissance d'une IG, envisageant avec le temps une DO ;
- b) L'appui de plusieurs institutions au groupe de l'Aprovale : idée de l'IG comme instrument de politique sectorielle ; structuration et exécution des projets de RD&I pour l'IG, développé par les institutions de R&D (Embrapa Uva e Vinho, Embrapa Clima Temperado, Embrapa Florestas, UCS, UFRGS, Fapergs, Finep et Sebrae), en articulation avec l'Aprovale ;
- c) L'appui à long terme de l'Embrapa Uva e Vinho sur toutes les étapes de consolidation de l'IG (développement, reconnaissance, consolidation et évolution dans le temps) : groupe de dégustation des vins, *Conselho Regulador*, support analytique pour la certification des vins IG, etc. ;
- d) Le volet de l'oenotourisme développé par l'Aprovale, qui a constamment valorisé l'IG et vice-versa.

## **2.4. La Compétitivité Vitivinicole et le Développement Territorial**

Le développement de l'IG *Vale dos Vinhedos* a fait évoluer la production vitivinicole et a développé également le territoire délimité (Tonietto, 2006).

Plusieurs répercussions potentielles au niveau économique, social et de la propriété industrielle des IG (Yravedra, 1997) ont vu le jour sur l'IG *Vale dos Vinhedos*. Quelques impacts observés sur la région sont répertoriés ci-dessous :

- a) Qualification technologique (vignoble, équipements œnologiques, personnel) sur l'ensemble de la production vitivinicole ;
- b) Des nouveaux investissements : caves, vignobles, infrastructure territoriale ;
- c) Construction de la renommée de la région en tant que productrice de vins de qualité ;
- d) Attraction de nouveaux investisseurs et professionnels au tour de la production vitivinicole : restaurants, hôtels, artisans... ;
- e) Très forte augmentation de l'œnotourisme ;
- f) Augmentation de la valeur ajoutée des vins e/où meilleures facilités de vente des vins – vente directe, marché régional, national et international ;
- g) Affirmation de la qualité et de l'originalité de certains vins, base du développement de l'Appellation d'Origine ;
- h) Dispositifs légaux pour le contrôle de la contrefaçon des vins de l'IG *Vale dos Vinhedos*.

En ce moment un projet d'évaluation de l'impact économique, social et territorial de l'IG *Vale dos Vinhedos* est en marche pour décrire et quantifier les changements dus à l'IG (exécution par Embrapa, Unicamp, USP et Aprovale).

## **3. VALE DOS VINHEDOS COMME RÉFÉRENCE POUR DES NOUVELLES IG AU BRÉSIL**

Depuis les premières évidences de résultats positifs concrets de l'IG *Vale dos Vinhedos* sur la production vitivinicole, sur l'organisation territoriale, sur le développement de l'image de la région et de l'œnotourisme, les vitiviniculteurs du Brésil ont perçu cette initiative comme un atout pour la compétitivité sectorielle.



### **3.1. La Création des Associations de Producteurs pour les Nouvelles IG de Vins**

En 2010, l'INPI a reconnu l'IP de vins *Pinto Bandeira*, étant l'association des producteurs de tutelle la *Asprovinho*. *Pinto Bandeira* est la deuxième IG de vins reconnue au Brésil (Flores et al., 2005 ; Falcade et al., 2010).

Aujourd'hui, plusieurs autres indications géographiques des vins sont en voie de développement au Brésil (Tonietto & Zanús, 2007), envisageant la reconnaissance officielle, gérées par ses respectives associations de producteurs de défense et valorisation de ses vins (sigle des associations entre parenthèses) : *Monte Belo* (Aprobelo), *Altos Montes* (Apromontes), *Farroupilha* (Afavin) et *Submédio São Francisco* (Vinhovast) (Figure 3).

Dans cette perspective, un ensemble de recherches concernant le domaine du zonage vitivinicole est en développement, envisageant d'offrir les éléments de caractérisation des facteurs naturels (cartographie des sols, zonage climatique, relief, paysage, analyse des données intégrées en SIG, délimitation des zones) et humains (cépages, gestion agroviticole, qualité du raisin-de-cuve, caractéristiques chimiques des vins, caractérisation sensorielle et éléments de typicité des vins) de base pour la délimitation et établissement des Chaiher de Charges des indications géographiques (Falcade et al., 1999 ; Flores et al., 2005 ; Tonietto, 2006).

Sur d'autres nouvelles régions vitivinicoles du Brésil, comme la *Campanha*, la *Serra do Sudeste* et le *Planalto Catarinense*, on vérifie la volonté des vitiviniculteurs d'aller vers une production avec plus d'identité régionale et vers la possibilité de développement des indications géographiques. Un nouveau projet Embrapa de développement est en élaboration pour une IG dans la région de la Campanha Gaúcha au Rio Grande do Sul (association des producteurs : "Vinhos da Campanha").

### **3.2. Le Développement des IG pour d'Autres "Produits x Régions" au Brésil**

Surtout à partir des années 2003, d'autres institutions ont travaillé au Brésil pour diffuser et qualifier les personnes impliquées sur le thème des IG (Sebrae, Ministère de l'Agriculture du Brésil, entre autres). Symposiums et rencontres ont été développés envisageant de mobiliser les différents états pour un diagnostic des produits potentiels pour les indications géographiques.

## Geographical Indications (GI) of Fine Wines in Brazil - Embrapa Projects with Producer Associations -

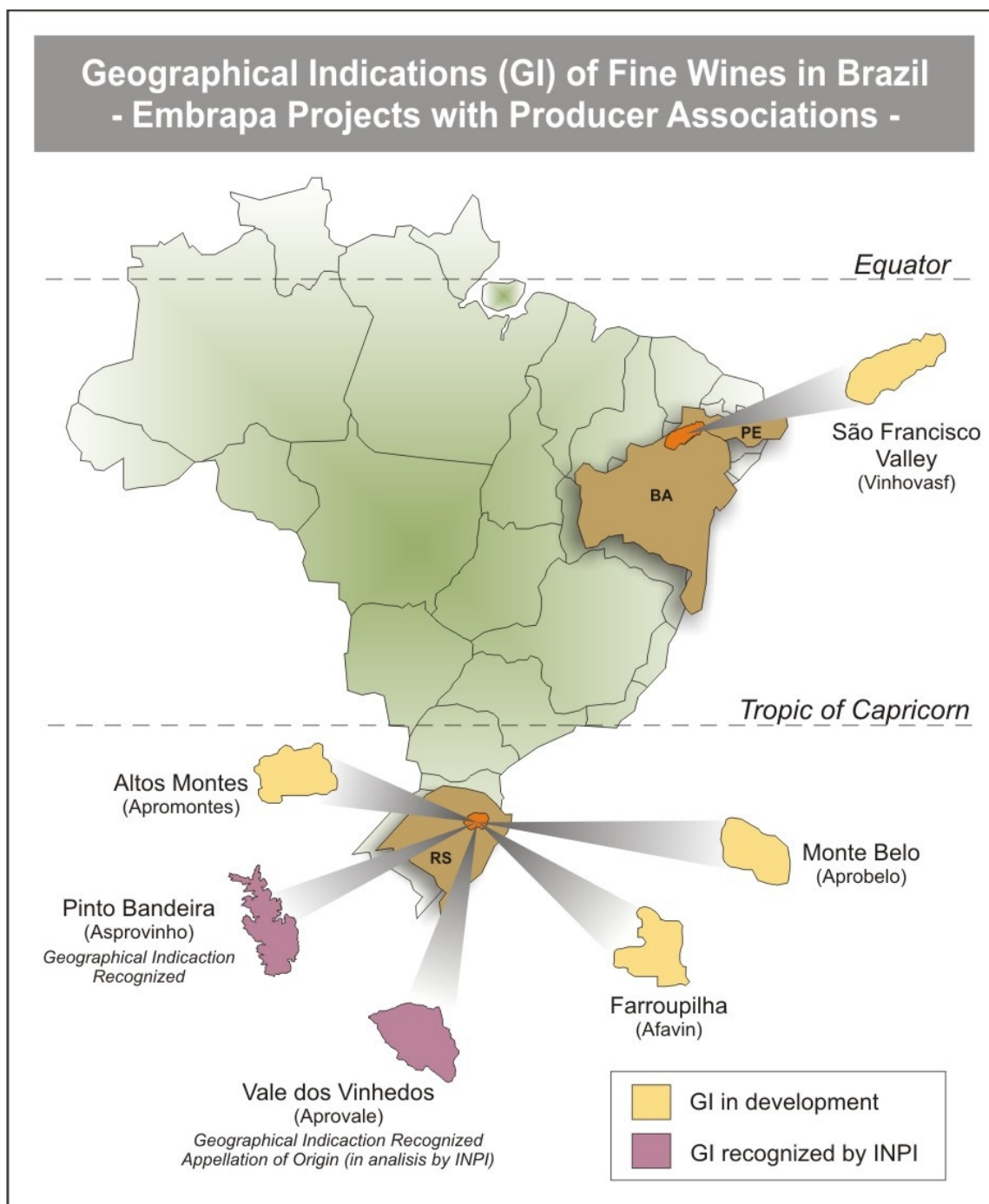


Figure 3. Indications géographiques reconnues *Vale dos Vinhedos* et *Pinto Bandeira* et autres en voie de développement au Brésil (Élaboration : Luciana E.M. Prado & Jorge Tonietto - Embrapa Uva e Vinho).

Ainsi, en parallèle à la démarche du secteur vitivinicole, une série d'autres projets d'IG ont vu le jour au Brésil étant déjà reconnues comme IG (café, cachaça, riz, fruits, viande

de boeuf, cuire...). L'exemple de l'IG *Vale dos Vinhedos* a toujours été emblématique - un cas d'étude à utiliser comme modèle ou réflexion pour les IG d'autres produits.

Aujourd'hui, un grand nombre de demandes de reconnaissance des IG sont déjà déposées à l'INPI et des dizaines de projets sont en développement au Brésil. Le développement des IG au Brésil inclut les produits agricoles, les produits de l'agro-industrie et, également à de l'artisanat, pour les pierres précieuses, entre autres. La loi brésilienne rend possible même la reconnaissance des IG de services.

#### **4. CONCLUSIONS**

Dans la "Quatrième Période Evolutive" de la vitiviniculture brésilienne, les IG font partie des stratégies de changements conceptuels et structurels pour augmenter la compétitivité des vins brésiliens dans le marché national et international. Valoriser la qualité différentielle et la typicité des produits à partir des IG reconnues devient une politique sectorielle.

La *Vale dos Vinhedos* fut la première IG et l'exemple de succès de cet instrument de propriété industrielle au Brésil, a stimulé d'autres initiatives de valorisation pour les produits d'origine de qualité, soit pour les vins soit pour d'autres produits.

Comme jamais avant, aujourd'hui un grand nombre des IG potentielles sont en train d'être développées sur plusieurs régions géographiques du Brésil. On peut prévoir que les indications géographiques deviendront un fort instrument de politique de développement et de compétitivité des produits brésiliens sur le marché national et international.

#### **6. BIBLIOGRAPHIE**

Brasil. 1996. Lei nº 9.279, de 14 de maio de 1996 - Lei da Propriedade Industrial. Brasília : Ministério do Desenvolvimento, Indústria e Comércio Exterior.

Falcade I.; Mandelli F.; Flores C.A.; Fasolo P.J.; Potter R.O. 1999. Vale dos Vinhedos : caracterização geográfica da região. Caxias do Sul : EDUCS. 144 p. (Falcade, I. et Mandelli, F., Org.).

Falcade, I.; Tonietto, J.; Zanús, M.C. 2010. Indicação de Procedência Pinto Bandeira : vinhos finos e espumantes. Bento Gonçalves: Embrapa Uva e Vinho. 1 folder.

Flores, C. A.; Mandelli, F.; Falcade, I.; Tonietto, J.; Salton, M.A.; Zanús, M.C. 2005. Vinhos de Pinto Bandeira : características da identidade regional para uma indicação

- geográfica. Bento Gonçalves : Embrapa Uva e Vinho. (Embrapa Uva e Vinho. Circular Técnica, 55). 12p.
- Instituto Nacional da Propriedade Industrial. 2000. Resolução nº 075/2000, de 28 de novembro de 2000 – Estabelece as condições para o registro das indicações geográficas. Rio de Janeiro : INPI. 7p.
- Tonietto, J. 1993. O conceito de denominação de origem : uma opção para o desenvolvimento do setor vitivinícola brasileiro. Bento Gonçalves : EMBRAPA. 20p.
- Tonietto, J. 2002. Indicação geográfica Vale dos Vinhedos: sinal de qualidade inovador na produção de vinhos brasileiros. In: V Simpósio Latino-Americano sobre Investigação e Extensão em Pesquisa Agropecuária/V Encontro da Sociedade Brasileira de Sistemas de Produção, 2002, Florianópolis. Anais. Florianópolis: IESA/SBSP, 2002. p.1-16.
- Tonietto, J. 2006. Experiências de desenvolvimento de indicações geográficas : vinhos da Indicação de Procedência Vale dos Vinhedos. In: Valorização de produtos com diferencial de qualidade e identidade: indicações geográficas e certificações para competitividade nos negócios. Brasília, Sebrae. p.155-176. (Vinícius Lages, Léa Lagares, Christiano Braga. Org.). 274p.
- Tonietto, J. ; Carbonneau, A. 1999. Análise mundial do clima das regiões vitícolas e de sua influência sobre a tipicidade dos vinhos: a posição da viticultura brasileira comparada a 100 regiões em 30 países. In: IX CONGRESSO BRASILEIRO DE VITICULTURA E ENOLOGIA, 1999, Bento Gonçalves. Anais. Bento Gonçalves: Embrapa Uva e Vinho. p.75-90
- Tonietto, J., Zanus, M. C. 2007. Vins de qualité d'origine contrôlée au Brésil. In: XXX World Congress of Vine and Wine, 2007, Budapeste. Proceedings of the XXX OIV World Congress. Budapeste: OIV, 2007. p.1–5.
- Tonietto, J.; Mello, L.M.R. 2001. La Quatrième Période Évolutive de la vitiviniculture brésilienne : changements dans le marché consommateur du pays. In : 26th World Congress & 81st General Assembly of the Office International de la Vigne et du Vin, 2001, Adelaide, Congress, Proceedings. Adelaide : Office International de la Vigne et du Vin - OIV. v.3. p.272-280.
- Yravedra, G. 1977. Denominações de origem e indicações geográficas de produtos vitivinícolas. Bento Gonçalves: EMBRAPA-CNPUV. 20p. (EMBRAPA-CNPUV. Documentos, 18. Jorge Tonietto, tradutor).